



I. GENERAL

MISSION (titre) : Accompagner la participation des habitants.

OBJECTIF DE LA MISSION : Participer à la mise en place et la promotion des activités du Service Jeunesse

ACTIVITE DETAILLEE DU VOLONTAIRE (décrire factuellement ce que le volontaire aura à faire durant sa mission) :

1- Participer à l'animation d'atelier d'aide à l'apprentissage au sein de la structure (Service Public d'Accompagnement à la Scolarité anciennement Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) :

- Participer à la communication sur les dispositifs auprès du public (distributions de flyers, création d'affiches, réunions d'informations, etc.)
- Contribuer à l'accompagnement et au suivi des jeunes en lien avec un intervenant référent (tutorat, atelier de confiance en soi, etc.)
- Proposer des espaces de paroles et de débats au sein de la structure pour favoriser l'expression
- Accompagner sur les activités ludiques et culturelles (participer à l'organisation des sorties culturelles ex : théâtre, découverte des métiers, etc.)
- Participer au temps d'animation sur les pauses méridienne au sein des collèges du secteur autour de thématiques prédéfinies (harcèlement scolaire, réseaux sociaux, etc.)

2- Participation à l'organisation d'événements à destination du public du territoire et de la ville.

- Participer aux actions de sensibilisation à destination des jeunes et aux projets mis en place au sein de la structure (ex prévention routière).
- Contribuer à faire connaître les actions portées par le Service Jeunesse
- Participer à l'évaluation des manifestations et des projets

II. DUREE ET LIEU D'ACTION

DUREE PREVUE : 6 ou 8 mois

DATE DEBUT SOUHAITEE : Février

DUREE HEBDO : 24h/semaine

CALENDRIER : Le calendrier comporte un premier temps d'immersion consacré à la découverte de la structure, de ses projets et de ses actions ; à la rencontre des partenaires, des bénévoles et des encadrants de l'association ; à la mise en place d'un planning détaillé. Le second temps sera consacré à la réalisation active de la mission. Transversalement, le calendrier intègre les temps dédiés à la formation civique et citoyenne, la formation PSC1, les éventuels regroupements ainsi qu'à l'accompagnement du projet d'avenir.

ADRESSE COMPLETE DU LIEU DE MISSION : Centre de Vie Social – Espace jeunesse 12-17ans : 1 rue de la plaine 91350 Grigny

III. DETAILS ET CONDITIONS :

MODALITES TUTORAT

Modalités concrètes d'exercice du double tutorat et accompagnement : Le tutorat sera assuré tout au long de la mission par Mme Elise Gweha responsable de l'espace jeunesse et sera complété par les agents permanents de la structure, l'équipe d'animation durant les vacances scolaire et / ou du service. Le volontaire pourra solliciter sa tutrice autant que nécessaire. Il collaborera avec l'équipe permanente de la structure et sera accompagné dans sa démarche s'il souhaite monter un projet.

Des points hebdomadaires seront prévus avec le volontaire en fin de semaine afin d'avoir son ressenti, sur son positionnement, sur l'équipe, la compréhension et / ou l'évolution des tâches qui lui seront confiées.

A laisser : La référente service civique de la Ligue de l'enseignement sera la co-tutrice en renfort sur les formations, le projet d'avenir et le service civique en général.

Éventuelles formations (optionnel) : *(Exemple : Méthodologie et gestion de projet)*

Interlocuteur du volontaire durant sa mission :

Le volontaire sera amené dans le cadre de sa mission à rencontrer et échanger avec les professionnels en place. Ces interlocuteurs pourront être sollicités également comme personnes ressources dans le cadre de l'accompagnement du projet d'avenir en complémentarité avec la fédération.

Articulation avec les acteurs en place : En complémentarité avec les salariés de la structure, les agents municipaux, les élus municipaux, ainsi que l'ensemble des partenaires de l'espace jeunes. (collège, associations etc.)

Conditions et moyens matériels de volontariat : *(Exemple : L'essentiel de la mission se déroulera au siège et aux différents locaux mis à disposition de l'association. Le volontaire bénéficiera du matériel existant : bureau, ordinateur, accès internet, téléphone et tous moyens nécessaires à la réalisation de sa mission.)*

Intérêt pour la structure d'accueillir un jeune : Accueillir un jeune avec un regard neuf et des idées nouvelles ; impulser une nouvelle dynamique et proposer des choses inédites et innovantes ;

accompagner le jeune dans ses projets et ses envies ; l'aider à développer des compétences et des savoirs-être ; renforcer notre engagement auprès de la jeunesse et toucher un plus large public.

Intérêt pour votre public : Être informé/sensibilisé des actions de l'espace jeunes et participer à la vie de la structure ; être accompagner dans ses projets et le développement de ses compétences ; participer à des actions culturelles ; renforcer le lien social.

Déplacements envisagés :

La mission nécessite l'utilisation d'un véhicule prêté au volontaire et assuré par la structure d'accueil ?

Oui Non

Est-ce que le volontaire utilisera son véhicule personnel dans le cadre de la mission ?

Oui Non

Si oui, est-ce la structure d'accueil qui prend en charge l'assurance du véhicule le temps de la mission ?

Oui Non

A titre indicatif, indiquer la répartition du rythme hebdomadaire de la mission (avec les temps de pause) :

Lundi de repos

Mardi de 12h00 à 14h00 et de 16h00 à 19h00

Mercredi de 14h00 à 19h00

Jeudi de 14h00 à 19h00

Vendredi de 14h00 à 19h00

Samedi de 14h00 à 18h00

Les horaires sont à titre indicatifs et sont susceptible de changer en cas de manifestations prévues ou de sorties ponctuelles

A titre indicatif, indiquer le ou les jours de repos hebdomadaire : Dimanche et lundi

Est-ce que le volontaire est déjà salarié par la structure d'accueil ? Ou encadre des entraînements en toute autonomie ? Ou fait partie du Conseil d'administration ou du Bureau de l'association ?

Oui Non



Attention, un volontaire ne peut pas cumuler 2 statuts différents dans la même structure qui l'accueille. Son contrat de travail devra être rompu pendant la durée de son engagement. Il ne peut

également détenir un mandat d'élu le temps de sa mission. Il ne peut également encadrer en toute autonomie un groupe de mineur (pratique sportive ou ACM) en tant que volontaire. S'il fait ça bénévolement ou contre rémunération dans votre structure avant de signer son contrat, ces activités devront cesser le temps de son engagement, ceci afin d'éviter la confusion des statuts.